

26è CHALLENGE DE BIKE & RUN ARDENNAIS

RÈGLEMENT 2021-2022

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent. Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.

Les frais dus à un vol ou à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 -01/11/2021 -Givonne	Bike & Run	
2-3 21/11/2021-Ville/Lumes	Bike & Run	Journee B And R 1 Matin + 1 Apres Midi)
4 - 05/12/2021 - Vaux Champagne	Bike & Run	Formule Duathlon
5 - 12/12/2021 - Sécheval	Bike & Run	
6-08/01/2022 - Nouzonville	Bike & Run	Semi-Nocturne
8 -16 /01/2022 - Balaives	Bike & Run	Championnat Des Ardennes
9- 30/01/2022- Saint Menges	Bike & Run	
10- 06/02/2022 Charbogne	Bike & run	
11 - 27/02/2022 Gernelle	Bike & Run	
12 -06/03/2022- Vivier Au Court	Bike & Run	Finale Du Challenge

D'autres organisations pourront se rajouter en cours de saison...

Chaque organisation choisie :

- la distance et le dénivelé de l'épreuve.
- le type de départ (cap, vtt ou les deux)

Départ :

-Les départs sont à 14 h pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14 h 30 pour les courses minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.

-Les minimes effectuent 1 boucle avec les adultes d'une distance de 4 ou 5 km

-Les cadets (te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle d'environ 7 ou 8 km

-Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

-En cas de nocturne ou semi nocturne l'organisation donnera ses propres horaires

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES années de naissance

- PO/ Poussin	:	2013 – 2014
- PU / Pupille		2011 - 2012
- BM/ Benjamin	:	2009 – 2010
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	:	2007 – 2008
- CF / Cadette féminine et CM / Cadet masculin	:	2005 – 2006
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	:	2003 – 2004
- SF / Sénior féminine et SM / Sénior masculin	:	2002 – 1983
- VF / Vétéran féminine et VM / Vétéran masculin	:	1982 et avant

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

- M / Mixte : catégorie unique quel que soit l'âge des concurrents **1980 et après**
- MV / Mixte Vétéran : **1980 et avant**

Pour les équipes jeunes de poussin à cadet c'est l'inverse (si un pupille court avec un benjamin ils sont classés benjamin)

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA, FFC, FFTRI, UFOLEP présentation **obligatoire de la licence lors de l'inscription.**
- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **sport en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-dessus.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

- Préinscription sur internet (le dossard.com) vivement conseillée et inscription et paiement sur place.

Dossard Unique :

L'arrivée d'un seul dossard pour la saison fait son apparition : **ATTENTION** en cas de perte de celui-ci un nouveau vous sera facturer 1 Euro !! Vous devez conserver ce dossard de course en course tant que vous avez le même coéquipier. Il est spécialement conçu pour résister à une saison complète de courses.

Si vous changez de coéquipier un nouveau dossard avec un nouveau numéro vous sera attribué.

(Les enfants ne sont pas concernés par le dossard unique)

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

-Horaires d'inscription à partir de 13h00

-Droits d'engagement : 12,00€ / équipe adulte et 6,00€ par équipe minime

Maximum 5 € par équipe enfant.

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

-Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

-Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

-La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

-Les relais VTT / CP sont obligatoires.

-Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

-Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

-Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenues identiques.

Les chaussures de cross-country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross, tandems et vélo à assistances électrique sont interdits.

A NOTER QU'UNE PENALITE DE 15 POINTS /course SERA APPLIQUEE AUX EQUIPES :

- **QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT**
- **QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M**
- **QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE ENVERS LES ORGANISATEURS OU LES CONCURRENTS**
- **QUI NE RESPECTENT PAS L'ENVIRONNEMENT**

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement dans les zones prédéfinies par l'organisateur (départ, parc à vélos...).

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

-Des commissaires de course sur les parcours mis en place obligatoirement par les organisateurs veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

-Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

-Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

Chaque organisateur devra respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge

Il est établi sur les 8 meilleurs résultats de l'équipe.
(Les équipes n'ayant pas les 8 courses seront quand même classées)

-En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

-Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

-Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge se verront attribuer un **bonus de 50 points**,

Un bonus de 10 et 15 point seront attribués à l'équipe faisant 9 et 10 épreuves et se cumuleront

8 manches = challenge ok

9 manches = +10points

10 manches = +15 points

11 manches = +50 points

Soit au total 75 points

Si des courses se rajoutent au challenge, une fois les 8 courses atteintes, les points bonus augmenteront de 5 en 5.

Pour les jeunes un challenge individuel est mis en place. Il n'y a pas de nombre de courses obligatoires. Le ou les enfants ayant le plus de point se verront remporter le challenge jeune.

Classements des différentes courses

-Pour les classements des différentes courses, l'organisateur récompensera les 3 premières femmes et hommes des catégories suivantes : Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétéran, Mixte et Vétéran Mixte.

-Pour les catégories poussin, pupille et benjamin les 3 premières équipes du scratch seront récompensées

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement, **avec participation obligatoire à la finale.**

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge seront récompensées lors de la finale.

Par ailleurs, le podium de chaque catégorie d'âge est spécifiquement récompensé. Ceci dès la catégorie minime.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points

Chaque organisation se doit de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Les coureurs ont bien évidemment l'obligation de les respecter.